

RECOMMANDATIONS.

29 grâces particulières ; 15 actions de grâces ; 22 malades ; 13 enfants malades ; 9 familles ; 4 personnes aux Etats-Unis ; 10 ivrognes ; 7 vocations ; 16 curés et leurs catéchismes ; 35 abonnés au *Messenger* ; 1 bienfaitrice malade ; 1 veuve imputante ; Mgr de Rimouski et ses œuvres ; Mgr Bossé et ses œuvres ; Les œuvres du pèlerinage ; Le succès du jubilé dans le diocèse ; 22 mères de familles pour différentes grâces ; 17 pères de familles ; 9 jeunes gens ; 14 jeunes filles.

Règlement à suivre dans les pèlerinages organisés

Premier exercice :—1° La messe si c'est possible ; ou distribution de la sainte Communion, si c'est nécessaire de la distribuer tout de suite.

2° Action de grâces.

3° Vénération de la relique de sainte Anne.

Temps libre pendant environ une heure.

Deuxième exercice :—1° Instruction.

2° Bénédiction solennelle du saint Sacrement.

3° Prières à sainte Anne.

N. B.—Si deux pèlerinages organisés ont lieu le même jour, d'après convention entre les curés des pèlerins et celui de Sainte-Anne, la seconde paroisse fait son premier exercice (messe, communion et vénération de la relique) pendant le temps libre du premier pèlerinage.

Le second exercice est commun aux deux pèlerinages.

AVIS

AUX PÉLERINS DE STE-ANNE DE LA POINTE-AU-PÈRE.

Les pèlerins qui désirent venir au sanctuaire de Ste-Anne de la Pointe-au-Père seront heureux d'apprendre que désormais, suivant la nouvelle table officielle de l'horaire du chemin de fer Intercolonial, tous les trains portant les passagers arrêteront à la station de la Pointe-au-Père, soit pour y laisser les passagers ou les rece-